



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 49400

Texte de la question

M. Gerard Larrat attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'avenir de notre politique familiale et plus particulièrement sur les suites de la loi sur la famille adoptée par le Parlement en 1994. Il a été en effet prévu, à cette occasion, différentes mesures en faveur des jeunes adultes à charge : toutes les prestations octroyées à ce titre devaient être prolongées de vingt à vingt-deux ans, date-butoir ayant été fixée au 31 décembre 1999. Plus récemment, le rapport de Mme Gisserot laisse penser que cette mesure pourrait être financée à plus court terme. C'est pourquoi il lui demande, au moment où se prépare la Conférence nationale de la famille, quels arbitrages il envisage sur ce dossier, en fonction de la situation financière des régimes sociaux et de notre tradition de politique familiale.

Données clés

Auteur : [M. Larrat Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49400

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1305